

**Adhérent :**

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

**Producteur :**

Ludovic SANGLIER  
 Producteur certifié AB  
 2 rue Janet Martin La Place  
 60650 Hodenc en Bray

<b>Contrat d'abonnement aux paniers de légumes</b>
----------------------------------------------------

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP<sup>1</sup>**, à savoir :

**Engagements de l'adhérent :**

- payer d'avance les paniers de la saison,
- assurer au moins **2** permanences distributions,
- gérer le partage éventuel de son panier, s'assurer de son retrait en cas de retard ou absences (tout panier non récupéré le jour de distribution est perdu),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

**Engagements de l'arboriculteur partenaire :**

- livrer une fois par semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, produits en agriculture biologique (certifiés)
- être représenté aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

**La part de récolte hebdomadaire**

La composition mensuelle du panier est définie par le producteur maraîcher, en fonction de sa récolte. Le prix unique du panier hebdomadaire est fixé à **14 euros**.

**PRIX ABONNEMENT SAISON « DEUX » :**

<b>Nombre de paniers :</b>	<b>Soit un total de :</b>
----------------------------	---------------------------

**à régler par chèque(s) (4 max.) libellé(s) à l'ordre de LUDOVIC SANGLIER**

**Partage des récoltes**

Mercredi entre 19h et 20h dans la Halle Flachat (Asnières sur Seine)

Première distribution : Mercredi 5 Mai 2010 / Dernière distribution : Mercredi 29 Septembre 2010

Nombre de livraisons pour la saison complète : 17 paniers (17 \* 14<sup>e</sup> = 238<sup>e</sup>)

**(L'abonnement court sur 22 semaines mais seulement 17 livraisons sur la période : pas de distribution les 19 mai, 26 mai et 2 juin du fait du producteur + flexibilité de deux semaines pour les congés d'été des amapiens à organiser par chaque amapien)**

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les abonnés, l'agriculteur partenaire, et les membres du bureau Hallentours.

*Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

**Fait à Asnières-Sur-Seine, le**

**Noms et signatures****de l'adhérent****Du producteur**

\_\_\_\_\_  
**Ludovic Sanglier**

<sup>1</sup>disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : reseuamapidf.org